

Prêt d'honneur

RESEAU ENTREPRENDRE MAINE ET LOIRE

Présentation du dispositif

Réseau Entreprendre Maine-et-Loire vise à faire émerger et réussir de nouveaux entrepreneurs, par :

- un soutien financier sous forme de prêt d'honneur,
- un accompagnement individuel et personnalisé par un ou deux chefs d'entreprise expérimentés, membre de Réseau Entreprendre sur une durée de 2 ans,
- un accompagnement collectif sous forme de rendez-vous mensuel durant 2 ans avec les créateurs et repreneurs afin de permettre du codéveloppement, d'échanger et de se former,
- une Task Force peut être mobilisée à la demande du porteur de projet en cas de difficultés et en complément de l'accompagnement individuel.

Conditions d'attribution

— A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt d'honneur du Réseau Entreprendre Maine-et-Loire s'adresse aux créateurs depuis moins de 3 ans, repreneurs de moins de 6 mois et les développeurs d'entreprise.

— Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, le bénéficiaire doit :

- être associé majoritaire dans l'entreprise,
- créer ou maintenir 5 emplois minimum à 3 ans,
- avoir un capital de 5 000€ minimum,
- avoir envie d'être accompagné humainement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur d'un montant 15 000 € à 50 000 €, sans intérêt ni garantie, qui assure un effet de levier auprès des partenaires.

Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable sur 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

Les demandes sont à faire à Réseau Entreprendre Maine-et-Loire via [le formulaire de contact](#).

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Dirigeant
 - > Repreneur

Organisme

RESEAU ENTREPRENDRE MAINE ET LOIRE

- 132 avenue De Lattre de Tassigny
49100 ANGERS
Téléphone : 02 41 74 70 00
Télécopie : 02 41 74 70 18

Déposer son dossier

- <https://www.reseau-entreprendre.org/fr/entreprendre/formulaire-porteur-projet/>